Image not found or type unknown

plus value sur bien immobilier donné en succession

Par **dupin**, le **11/02/2010** à **18:46**

Bonjour,
en 2005 Mes parents donne à leurs 3 enfants une somme en numéraire et en immobilier- l'acte est rédigé devant notaire les droits sont payés - en 2010 mon père vend un bien immobilier avec l'accord des enfants en réalisant une plue value de 30000 euros par rapport à l'estimation de 2005 -
Mes parents désire à nouveau répartir cet argent -
Comment faut il procéder ? faut il revoir le notaire? Revoir le service des Impots ? Peut il répartir répartir cette somme sans formalités sachant qu'initialement en 2005 tout aveait été réglé ? Le problème réside sur ces 30000 euros réalisé par la vente de l'appartement initialement évalué à 50000 euros

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés